

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Yannick Maury –

Vers un accès gratuit à la presse régionale pour les jeunes de notre canton ? (23_INT_50)

Rappel de l'intervention parlementaire

L'étude de l'agence Qualinsight parue l'année passée dans le cadre de l'aide aux médias pilotée par l'État de Vaud, et validée par le Grand Conseil en mars 2021, est sans appel : 71% des jeunes vaudoises et vaudois s'informent via les réseaux sociaux de façon passive et aléatoire, en privilégiant le défilement mécanique de pages internet. Les canaux traditionnels (télévision, radio ou encore presse papier) sont délaissés par cette catégorie de la population^[1]. D'après l'étude, plus de la moitié des jeunes se disent opposés à payer pour obtenir de l'information.

Parallèlement à ce constat, la presse romande souffre, et en particulier les médias régionaux. Dans un monde toujours plus globalisé où les causes locales voire régionales sont éclipsées par les grands mouvements sociaux d'envergure internationale, il est parfois difficile d'intéresser les jeunes à l'actualité locale.

Afin de soutenir la presse régionale et à l'instar de Fribourg, l'État de Genève offrira désormais des abonnements de presse pour les journaux payants établis dans le canton aux jeunes de 18 ans^[2]. Comme le souligne justement la chancellerie d'État, « la presse représente un pilier du débat public et le fondement d'une démocratie fonctionnelle et forte ». 5'500 personnes sont potentiellement concernées pour 2023, pour une enveloppe budgétaire de 85'000 francs.

Comparativement à la population des deux cantons, si Vaud devait suivre le mouvement genevois, on peut supposer que le montant d'une telle mesure avoisinerait les 150'000 francs, montant tout à fait supportable à l'échelle du budget cantonal vaudois.

Rappelons à cet égard que la population vaudoise est très majoritairement favorable à l'aide aux médias, puisqu'elle avait accepté à plus de 57% la loi sur le train de mesures en faveur des médias en votation populaire le 13 février 2022^[3]. Malgré le soutien déjà accordé dans le cadre du budget 2023 à la presse régionale, foisonnante dans le canton (Journal de Morges, La Côte, Journal de Cossonay, La Région, L'Écho du Gros-de-Vaud et bien d'autres), offrir la gratuité à certains titres régionaux serait donc certainement bien accueilli. D'autant plus que le Conseil d'État avait déjà évoqué, dans le cadre de l'aide aux médias, une volonté de créer un « kiosque virtuel » accessible aux jeunes à un tarif préférentiel.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'État les questions suivantes :

1) Le Conseil d'État envisage-t-il de suivre les Cantons de Genève et Fribourg et d'offrir, lui aussi, des abonnements à la presse régionale aux jeunes citoyennes et citoyens dans le cadre de sa stratégie d'aide aux médias ?

2) À quel coût exact se monterait une telle mesure ?

3) Quelles autres mesures le Conseil d'État envisage-t-il de prendre pour renforcer l'attrait de la presse locale et régionale spécifiquement auprès des jeunes citoyennes et citoyens (jeunes adultes/adolescent.e.s) ?

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Dans le cadre des observations de la commission de gestion à propos de l'année 2022, le Conseil d'Etat a récemment renseigné le Grand Conseil sur les mesures de correction prises dans la stratégie d'aide à la presse pour atteindre les jeunes.

Ainsi, le projet de « kiosque numérique », tel que prévu par l'EMPD, avait pour objectif de sensibiliser les jeunes du canton de Vaud aux questions démocratiques et à l'importance de s'informer dans le but de se former une opinion propre et ainsi exercer leurs droits politiques en connaissance de cause. Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté d'atteindre ce but indispensable au fonctionnement démocratique. A cette fin et à la lumière de l'étude de l'institut Qualinsight de 2022, une adaptation du concept initial lui paraît nécessaire.

En effet, lors de la phase de crédit d'études, l'institut Qualinsight a été mandaté afin, d'une part, de mieux comprendre de quelle manière des jeunes Vaudoises et Vaudois s'informent et se forment une opinion. D'autre part, il s'agissait d'évaluer leur niveau d'intérêt et d'engagement vis-à-vis du débat démocratique et les attentes et les leviers pouvant les motiver à aller voter. Les résultats de cette étude ont démontré à plusieurs titres que l'idée initiale, présentée dans l'EMPD, qui prévoyait de développer un « kiosque virtuel afin d'inciter les jeunes à entrer dans une logique d'information payante », ne permettrait pas d'atteindre l'objectif souhaité, les notions de gratuité, de format et de tonalité du contenu d'information devant figurer parmi les éléments prioritaires du concept à développer. Cette étude fait partie intégrante du volet de soutien à l'innovation de la politique publique d'aide à la diversité des médias. Elle fournit une photographie permettant de mieux cibler les actions à venir, que ce soit en termes de messages ou de canaux à utiliser pour inciter les jeunes à s'informer et à se forger une opinion dans le but d'exercer leurs droits civiques.

Fort de ce constat et afin de faire évoluer le projet en une forme plus pertinente pour le public cible, plusieurs démarches ont été entreprises. Ainsi, un groupe d'étudiantes et d'étudiants de la HEIG-VD d'Yverdon-les-Bains a été mandaté, dans le cadre du défi d'innovation « Crunch Time 2023 », pour contribuer à la définition conceptuelle d'une solution numérique novatrice. Avec pour objectif d'être plus à même de répondre aux pratiques et usages des jeunes de la génération à laquelle elles et ils appartiennent, il semblait primordial d'intégrer des représentantes et représentants du public cible aux travaux de réflexion. Le nouveau concept retenu se base sur un support applicatif proposant un accès facilité et gratuit à des contenus d'information journalistique adaptés et produits avec le concours des médias locaux et régionaux. A ce stade, la forme que prendra la collaboration avec les éditeurs reste encore à définir. Une phase de discussions avec ces derniers a été entamée à fin 2022 et s'est achevée au début de cet automne. En outre, une étude visant à définir les conditions-cadres d'un financement par mandat de prestations tout en garantissant l'indépendance des rédactions a été commandée auprès de l'institut Medialab de l'Université de Genève. Cette nouvelle forme du projet devrait permettre de remplir un double objectif : atteindre et intéresser le plus largement possible les jeunes du canton là où ils se trouvent, à savoir en ligne pour l'essentiel, et soutenir les médias intéressés dans leur transition vers le numérique. Une version pilote de la nouvelle solution numérique devrait voir le jour en 2024. Dans ce cadre, une consultation du public cible est prévue et associera la Commission cantonale des jeunes ainsi que la Chambre consultative de la jeunesse.

Finalement, il convient de rappeler que les modalités de communication et d'information du parlement sur l'aide à la diversité des médias sont définies dans le décret lui-même. Ainsi, le Conseil d'Etat établira à l'attention du Grand Conseil un rapport d'évaluation sur les effets des mesures prévues après 5 ans et présentera un rapport intermédiaire trois ans après l'entrée en vigueur.

Réponses aux questions

1) Le Conseil d'État envisage-t-il de suivre les Cantons de Genève et Fribourg et d'offrir, lui aussi, des abonnements à la presse régionale aux jeunes citoyennes et citoyens dans le cadre de sa stratégie d'aide aux médias ?

Comme indiqué ci-dessus, les résultats de l'étude Qualinsight ont montré que le concept de « kiosque numérique », tel que prévu par l'EMPD d'aide à la diversité des médias, ne permettait pas d'atteindre l'objectif souhaité, notamment pour des motifs de format et de tonalité du contenu d'information. La notion de gratuité n'est ainsi pas l'unique facteur source de désintérêt des jeunes pour les médias locaux et régionaux, encore moins l'un des principaux. Bien qu'en apparence aussi simple à implémenter que peu coûteux, offrir un abonnement aux jeunes ne constitue pas une solution adéquate à une problématique éminemment plus complexe. De plus, un tel projet ne respecterait pas le principe de soutien subsidiaire tel qu'exprimé par le Grand Conseil à l'article 1. du décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias du 9 mars 2021 : « *Le but du décret met en évidence le caractère subsidiaire du soutien aux médias et fixe une période de cinq ans pour les mesures à mettre en oeuvre.* » Pour ces raisons, le Conseil d'Etat souhaite concentrer ses efforts sur la réalisation d'une solution numérique novatrice, dont une version pilote devrait voir le jour en 2024.

2) À quel coût exact se monterait une telle mesure ?

Une telle mesure n'étant pas envisagée, le Conseil d'Etat fait l'économie du calcul de son coût. Il entend consacrer l'entier de l'enveloppe budgétaire prévue par l'EMPD d'aide à la diversité des médias pour la mesure « Plateforme d'abonnement et kiosque virtuel », à savoir CHF 1'603'000.- sur 5 ans, à la réalisation du projet de solution numérique mentionné précédemment.

3) Quelles autres mesures le Conseil d'État envisage-t-il de prendre pour renforcer l'attrait de la presse locale et régionale spécifiquement auprès des jeunes citoyennes et citoyens (jeunes adultes/adolescent.e.s) ?

En plus de la réalisation d'une solution numérique novatrice mentionnée précédemment, le Conseil d'Etat met en œuvre la mesure « Connaissance des médias et éducation numérique », telle que prévue au point 4.4.2 de l'EMPD d'aide à la diversité des médias.

Ce projet mené par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a pour but de constituer des « packs média » comprenant plusieurs abonnements à différents titres vaudois, régionaux et locaux, que ce soit des versions numériques de journaux papier (de l'échelon cantonal ou local) ou l'accès à des médias strictement en ligne. Ces packs sont mis à disposition des écoles qui le souhaitent pendant un laps de temps donné, ce qui permet l'élaboration de séquences pédagogiques ponctuelles. Le contenu de ces packs et le choix des médias qui les composent se fait sur des critères pédagogiques propres à chaque expérience au sein des établissements de l'enseignement obligatoire et post obligatoire concernés. Il ne s'agit pas d'une mesure linéaire de soutien à tous les médias vaudois, ce que prévoit également le décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias du 9 mars 2021 à son article 1 : *La question de la subsidiarité ne se pose pas pour une partie des mesures portant sur la culture de l'information.* »

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, le Conseil d'Etat, soucieux de développer des outils adaptés au public cible, concentre ses efforts sur le développement d'une solution innovante à même d'atteindre l'objectif visé : sensibiliser les jeunes aux questions démocratiques et à l'importance de s'informer dans le but de se former une opinion et de les motiver à exercer leurs droits civiques.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1^{er} novembre 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier a.i.:

F. Vodoz